



COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Jean-Marie VIALLE et Robert HILAIRE, Mmes Bernadette FORT et Clothilde FREUCHET, adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Pascale CHATEAU, Céline JOUVE, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON, Marie-Rose PRAT, MM. Yves DURAND, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absents : M. T.LANDI.

Excusé(s) : /

Procurations de Louis DURBEC à Alain LOUCHE, Yves JOLY à Clothilde FREUCHET et Ingrid RABATÉ à Louis ROCHAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose PRAT.

1 - Travaux :

a) Approbation par 18 voix pour, de l'avenant N°2 d'augmentation au marché pour la construction d'un Pôle Ludique, Festif et Culturel sur la Commune de Veyras concernant l'Entreprise BACONNIER – Lot 02 : Gros oeuvre : + 7 210.00 € HT. Le nouveau montant du marché pour ce lot s'élève à 575 861.40 € HT :

1^{er} point : Des sciages et des reprises de maçonnerie sont nécessaires suite au changement d'entreprise en cours de chantier pour le lot 06 – Menuiserie Extérieures Aluminium. Les réservations existantes étaient conformes au carnet d'EXE de l'entreprise ING STRUCTURE pour les menuiseries, et l'entreprise SYSTEM ALU qui est attributaire du marché dans un second temps ne peut s'implanter dans toutes les réservations demandées initialement.

2^{ème} point : De même, des sciages et des reprises de maçonnerie sont nécessaires suite au changement d'entreprise en cours de chantier pour le lot 08 - Serrurerie. Les réservations existantes étaient conformes au carnet EXE de l'entreprise ING STRUCTURE pour la serrurerie, et l'entreprise GIRAUD DELAY qui est attributaire du marché dans un second temps ne peut s'implanter dans toutes les réservations demandées initialement.

b) Par 18 voix pour, passation d'un avenant à la Convention avec le Département de l'Ardèche pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie. Celui-ci mettra en œuvre à compter du 1er janvier 2017 un dispositif d'assistance aux communes et EPCI, via le SDEA, qui couvrira des domaines de compétence plus élargis afin de mieux répondre aux besoins des collectivités.

2 - Urbanisme :

a) Par 17 voix pour, Mme Nicole GHIGNON n'ayant pas pris part au vote, location d'une partie de la toiture de l'école primaire à la Société OUVEZE PAYRE ENERGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Durée 10 ans renouvelable une fois par tacite reconduction. Loyer symbolique de 100 € par an.

3 - Personnel :

a) Par 18 voix pour, instauration d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) destiné aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à compter du 1^{er} janvier 2017.

b) Par 18 voix pour, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 à la convention protection sociale complémentaire : modification du taux de cotisation 3.17 % au 1^{er} janvier 2017. De plus, il a été décidé d'augmenter de 3 € la participation financière de la commune qui était de 10 € par agent et par mois.

4 - Intercommunalité :

a) Par 14 voix pour et 4 abstentions (C.FREUCHET, Y.JOLY, A.BLACHIER-VERDIER et C.JOUVE), approbation du rapport de la CLECT sur l'évaluation du coût du transfert du théâtre de Privas.

5 - Questions diverses :

Rappel repas des Anciens : dimanche 18 décembre à 12 h à la salle des fêtes de Saint-Priest (103 personnes inscrites à ce jour).

Organisation pour la distribution des colis (63 à ce jour).

Fait à Veyras, le 19 décembre 2016

Le Maire,



Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61
mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr

Alain LOUCHE